



Procédure de qualification « Pratique professionnelle oral » 2024

- Organisation et déroulement de la procédure de qualification (PQ)
- Profil de formation et des prestations (PFP)

Thème	Détails et remarques
Examen final oral	L'examen oral est spécifique à la branche avocature. Il est organisé par le Groupe d'entreprises et a lieu à Lausanne de manière centralisée pour toute la Suisse romande. La convocation est envoyée par le Groupe d'entreprise avocature. Les experts disposent tous d'une expérience de plusieurs années dans la branche avocature et d'une formation commerciale.
Examen final écrit	Il n'y a pas d'examen écrit réalisé spécifiquement pour l'avocature. Les apprentis et les stagiaires du Groupe d'entreprises avocature passent l'examen écrit ordinaire de la branche de formation et d'examens S&A dans leur Canton. Ils sont convoqués à l'examen écrit par la CIFIC de leur Canton.
Dates d'examen 2024	Examen oral : samedi 1 ou 8 juin 2024 Examen écrit : mercredi 5 juin 2024 (matin)
Profil de formation et des prestations	Le Profil de formation et des prestations (PFP) sert de base pour la préparation de l'examen oral.
PFP avocature	Les apprentis inscrits au Groupe d'entreprises doivent utiliser le PFP avocature disponible sur le site internet de https://igkg.ch/fr/employe-e-de-commerce-cfc-service-et-administration/documents-de-base/
Informations aux personnes en formation	3 ^e jour de cours CI avocature sur les thèmes : – Profil de formation et des prestations (PFP) ; – Organisation et déroulement de la PQ ; – Structure de l'examen « Pratique professionnelle – oral » : – déroulement de l'examen final oral, – jeu de rôles et entretien professionnel, – évaluation.
Objectifs évaluateurs PQ orale	L'examen oral du Groupe d'entreprises avocature est constitué d'éléments choisis parmi : – objectifs évaluateurs obligatoires du Groupe d'entreprises avocature – objectifs évaluateurs obligatoires de S&A Le catalogue de critères contenant les objectifs évaluateurs pouvant faire l'objet de l'examen peut être téléchargé sur le site Internet de l'association.
PFP Date de remise	Le PFP doit être signé par l'apprenti(e) et par le formateur / la formatrice puis envoyé avec les éventuelles annexes à educola avec Drag&Drop au plus tard mardi 30 mars 2024 .
Signatures indispensables	Le PFP doit être signé par l'apprenti(e) et par le formateur / la formatrice, faute de quoi le document n'est pas accepté pour l'examen.

Thème	Détails et remarques
Marche à suivre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compléter les PFP de manière aussi détaillée que possible 2. Imprimer le document 3. L'apprenti(e) et le formateur / la formatrice signent le PFP 4. Scanner le PFP en version PDF 5. Drag&Drop le document a educola (www.educola.ch)
Accusé de réception	Un accusé de réception de votre PFP vous sera envoyé par courriel.
Autres informations	<ul style="list-style-type: none"> – Site Internet de l'association (www.apprentissageavocature.ch) sous la rubrique : Groupe d'entreprises / PQ. – Dossier de formation et des prestations, chapitre « Procédure de qualification ».
CFC Certificat fédéral de capacité	<ul style="list-style-type: none"> – La profession d'employé/e de commerce CFC est mentionnée sur le Certificat fédéral de capacité. – La branche Services et administration est indiquées dans le bulletin de notes. – Les personnes en formation reçoivent une attestation du groupe d'entreprises. – Les études d'avocat mentionnent le groupe d'entreprises sur le certificat d'apprentissage.
Contact pour toute question	<p>Groupe d'entreprises avocature</p> <p>Personne de contact Ema Bolomey, Responsable de la Suisse romande</p> <p>E-mail ema.bolomey@la-aa.ch</p> <p>Site Internet www.apprentissageavocature.ch</p>

Remarque : Afin d'améliorer la lisibilité, nous avons choisi d'utiliser la forme masculine ; les deux genres sont bien évidemment toujours concernés.

Lausanne, janvier 2024